

PREAMBULE

Les Directeurs des Impôts se sont réunis en session, à Kinshasa, du 03 au 05 septembre 2015, aux fins d'évaluer les contrats d'objectifs et de moyens signés en février 2015 entre la Haute Direction, d'une part, et les Directions Centrales et Opérationnelles, d'autre part.

L'évaluation a porté sur les résultats à fin juillet 2015 des assignations des recettes et le niveau d'exécution du programme d'activités de l'année 2015.

Au regard de résultats observés, la session des Directeurs des Impôts a formulé des recommandations regroupées de la manière ci-après :

- I. Recommandations en matière de lutte contre la fraude et la corruption
- II. Recommandations de portée générale
- III. Recommandations en matière de ressources humaines
- IV. Recommandations en matière de gestion budgétaire
- V. Recommandations en matière d'informatisation des Services
- VI. Recommandations en matière de gestion de l'impôt
- VII. Recommandations en matière de contrôle fiscal
- VIII. Recommandations en matière de recouvrement
- IX. Recommandations en matière de suivi du contentieux
- X. Recommandations en rapport avec l'amélioration de l'image de l'Administration fiscale
- XI. Recommandations nécessitant l'appui du Gouvernement

